

Séance du 30 mars 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **19**
Qui ont pris part à la délibération **19**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le TRENTE MARS à 20 heures,
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

Vote

Pour **19**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 19
Fabien CABROLIER, Didier CARLES, Sylvain CARLES, Alain
CAZALS, HéliA CERVEAU, Laurence DALBIN, Christophe DEGOY,
Agathe DELEBARRE, Stéphanie DELTOR, Nathalie GELY, Isabelle
HOCHART, David JOURDON, Didier LAURENS, Antoine
MALRAISON, Corinne MAVIEL, Joan MEGRET, Frédéric
MONTEILLET, Jean-Philippe MOULIN, Léon THEBAULT-MAVIEL.

Date de la convocation

23/03/2026

Date d'affichage

26/03/2026

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Isabelle HOCHART

Délibération n° 2026/04/022 – Adoption des taux de fiscalité directe locale

Monsieur le Maire rappelle que les taux des taxes directes locales ont été fixés en 2025 à :

- Taxe foncière (bâti) : 41.23 %
- Taxe foncière (non bâti) : 82.14 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : ... 8,77 %

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite maintenir les taux de fiscalité en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2025 et de les fixer pour l'année 2026 à :
 - Taxe foncière (bâti) : 41.23 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 82.14 %
 - Taxe d'habitation (résidences secondaires) : ... 8,77 %
- d'autoriser M. le Maire à signer l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 avec la reprise des taux précités et à le transmettre à l'administration fiscale.
- de dire que le produit, qui sera inscrit au budget 2026, au titre de la fiscalité directe locale sera de 663 779 €.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL